

Service Communal d'Hygiène et de Santé

REF : CS2012013

Signataire : MG/CF

Séance du Conseil Municipal du 28/06/2012

RAPPORTEUR : Evelyne YONNET

OBJET : MOSAÏQUE : Demande de subventions et signature d'une convention auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) - et du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis. Année 2012.

EXPOSE :

Le point d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ) Mosaïque, structure municipale d'Aubervilliers implantée dans le quartier des Quatre-Chemins, s'adresse aux adolescents de 11 à 17 ans habitant ce secteur et/ou fréquentant le collège Jean Moulin. Depuis sa création en 1995, le PAEJ accueille sans rendez-vous et de façon gratuite et anonyme ces jeunes qui souvent sont en grande difficulté et vivent en habitat ancien insalubre. D'abord destiné à ce public, l'équipement peut aussi recevoir les parents s'ils le souhaitent.

Information et prévention en matière de santé, orientation, conseils, participation à des rencontres-débats, à des ateliers ou à des petits déjeuners leur sont proposés. Mosaïque est aussi un espace de bien-être où les jeunes peuvent prendre une douche, laver leur linge (une machine est mise à disposition), se procurer discrètement des préservatifs.

Il ressort du bilan de l'action menée en 2011 que le nombre de passages d'adolescents à la structure s'est porté à 3961 (77% étaient des garçons). Ces jeunes se sont montrés plus nombreux à l'âge de 11 et 15 ans à venir fréquenter le PAEJ.

Le point d'accueil et d'écoute jeunes Mosaïque peut bénéficier en 2012 d'un financement de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) de la Seine-Saint-Denis et du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis, permettant de perpétuer ses activités et d'en proposer éventuellement de nouvelles.

Il vous est proposé, afin de faciliter la poursuite de l'action Point d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ) Mosaïque en 2012, d'autoriser le maire à solliciter auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) de la Seine-Saint-Denis une subvention de 45.000 € et de signer la convention correspondante et auprès du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis un soutien financier à hauteur de 25.000 €.

Direction Générale de la Solidarité / Coordination de la Santé

Service Communal d'Hygiène et de Santé

REF : CS2012013

Signataire : MG/CF

OBJET : MOSAÏQUE : Demande de subvention et signature de la convention auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code de la santé publique,

Vu la loi n° 2004-806 du 8 août 2004 relative à la politique de santé publique,

Considérant que la ville mène depuis 1995 des actions de prévention et d'aide à l'accès aux soins, notamment auprès des jeunes,

Considérant que le dossier préalable à la demande de subvention auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) a été transmis le 4 mai 2012,

Vu le projet de convention établi par la DDCS, indiquant une possible contribution financière de 45.000 € pour la prorogation des activités du Point d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ) « Mosaïque » jusqu'au 31 décembre 2012,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le maire à signer la convention avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour obtenir une subvention de 45.000 € pour la poursuite de l'action Point d'Accueil et d'Ecoute jeunes (PAEJ) Mosaïque en 2012.

Imputation budgétaire : 504-7473-12.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 06/07/2012

Publié le : 03/07/2012

Certifié exécutoire le : 06/07/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué

Séance du Conseil Municipal du 28/06/2012

N°166-1

Direction Générale de la Solidarité / Coordination de la Santé

Service Communal d'Hygiène et de Santé

REF : CS2012013

Signataire : MG/CF

OBJET : MOSAÏQUE : Demande de subvention auprès du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis. Année 2012.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code de la santé publique,

Vu la loi n°2004-806 du 8 août 2004 relative à la politique de santé publique,

Considérant que la ville mène depuis 1995 des actions de prévention et d'aide à l'accès aux soins, notamment auprès des jeunes,

Considérant que le dossier préalable à la demande de subvention au Conseil Général à hauteur de 25.000 € pour la prorogation des activités du Point d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ) « Mosaïque » en 2012 a été adressé le 9 mai 2012,

Considérant que le Conseil Général peut apporter un soutien financier à hauteur de 25.000 € pour la prorogation du projet jusqu'au 31 décembre 2012,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le maire à solliciter auprès du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis une subvention de 25.000 € pour la poursuite de l'action Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (PAEJ) Mosaïque en 2012.

Imputation budgétaire : 504-7473-12.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 06/07/2012

Publié le : 03/07/2012

Certifié exécutoire le : 06/07/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué